

DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 26

ABSENTS : 3

N°2024-09-77 :**Modification du tableau des emplois**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

**PRESENTS :** M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

**REPRESENTES :**

- M. SENNEUR par M. CAMARD
- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

**ABSENTS :** Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDERANT que** les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** les départs, mises à la retraite, titularisation, avancements de grade et modifications de temps de travail, de nouveaux postes ont été créés. Il convient maintenant de supprimer les anciens postes, afin de mettre à jour notre tableau des effectifs

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer :

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à raison de 32h hebdomadaires en périodes scolaires et 144 heures réparties pendant les vacances scolaires et 21h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h heures réparties pendant les vacances scolaires

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire, à raison de 12 h hebdomadaires en période scolaire
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil de la mairie, à raison de 26 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps pour occuper les fonctions assistant (e) au service urbanisme
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique
- 3 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines, de gestionnaire communication, culture, événementiel, assistant (e) au service urbanisme et agent d'accueil de la mairie.

**CONSIDERANT** la nécessité de créer :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines et celles de gestionnaire communication, culture, événementiel.
- 1 poste d'adjoint technique territorial pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 23.5h hebdomadaires annualisées.

**CONSIDERANT** l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 12 septembre 2024 ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Olivier LEPRETRE, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1/ DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

### **2/ SUPRIME**

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à raison de 34 h hebdomadaires en périodes scolaires et 144 heures réparties pendant les vacances scolaires et 21 h hebdomadaires en périodes scolaires et 154h heures réparties pendant les vacances scolaires
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire, à raison de 12 h hebdomadaires en périodes scolaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil de la mairie, à raison de 26 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps pour occuper les fonctions assistant (e) au service urbanisme
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique
- 3 postes d'adjoints techniques territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines, de gestionnaire communication, culture, événementiel, assistant (e) au service urbanisme et agent d'accueil de la mairie.

### **3/ CREE**

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistant (e) en ressources humaines et celles de gestionnaire communication, culture, événementiel.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

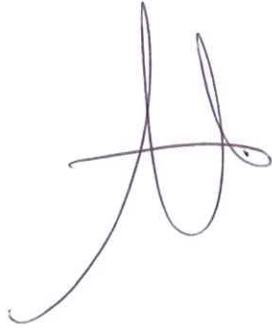
Reçu en préfecture le 26/09/2024


Publié le d'agent d'entretien des

ID : 078-217803808-20240923-20240977-DE

- 1 poste d'adjoint technique territorial pour occuper les fonctions de bâtimentier communal, à temps non complet, à raison de 23.5h

Laurence MERVOYER  
Secrétaire de séance



  
Olivier LEPRETRE  
Maire de Maule